



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2014

L'an Deux Mil quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

Présents : VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence(28)

Représentés : SAINT-VAL Marie-Agnès (*Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE*).....(1)

DELIBERATION N°03
AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2013
DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2013 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de **698 144,31 euros**, et un besoin de financement de **48 490,94 euros** à la section d'investissement.

En application des dispositions comptables, ce résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068).

Le Maire demande de procéder aux écritures suivantes :

- Au compte **1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé »** : **48 490,94 euros**.
- Au compte **002 « Excédent de Fonctionnement reporté »** : **649 653,37 euros**.

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 alinéa 1 du CGCT;
- **Vu** les résultats comptables dégagés au Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2013 ;

.../...

.../...

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,
Par : **29** Voix Pour
 00 Voix Contre
 00 Abstention

DECIDE d'affecter les résultats du Compte Administratif 2013, comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

